

DEMANDE DE RECONNAISSANCE

2019 - 2023 | La Maison Culturelle de Quaregnon

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Suite au dépôt de notre dossier de reconnaissance le 30 juin 2017, et à la demande de précisions reçue le 3 août 2017 de la part de la Direction des Centres Culturels, l'équipe de la Maison Culturelle de Quaregnon a rédigé ce chapitre complémentaire, approuvé par les instances de l'ASBL lors d'une réunion de Bureau le 8 septembre. Il détaille, précise et corrige (le cas échéant) les informations et le budget que l'on peut lire dans le volume noir reprenant les différentes étapes de nos démarches de reconnaissance.

En outre, vous trouverez en annexe un document concernant l'appartenance politique des représentants publics de notre Conseil d'Administration, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communal du 29 juin 2017, accompagnée du projet de convention de mise à disposition d'un ouvrier communal auprès du centre culturel, qui sera approuvée officiellement par le Conseil Communal du 26 septembre 2017. Les trois parties se sont mises d'accord pour que la période de mise à disposition s'étale du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2023.

COMPLÉMENTS UTILES À NOTRE DEMANDE DE
RECONNAISSANCE POUR LA PÉRIODE 2019 – 2023





Après notre remise de dossier le 30 juin 2017, et à la lueur tant de la réflexion estivale, du courrier du 3 août 2017 que des activités conjointes menées depuis lors, nous avons décidé d'ajuster un certain nombre de points de notre demande de reconnaissance.

Au point 1.2 (page 17 du volume noir), il convient désormais de lire :

« Nous souhaitons une reconnaissance pour une action culturelle générale de 100.000€ par an, ainsi que pour une action culturelle spécialisée en arts plastiques, afin de développer un programme ambitieux d'installation et de représentation d'art dans l'espace urbain. L'aide demandée pour ce faire est de 5751,83€ pour la première année de notre contrat-programme 2019-2023 et nous souhaitons pouvoir bénéficier d'une indexation progressive de 20% pour atteindre une aide annuelle de 126.902,20€ en 2023. »

Pour quelles raisons avancer ce que nous avons envisagé pour le cycle 2024 - 2028 ?
Simplement pour suivre deux pistes qui nous semblent essentielles et qu'il serait regrettable de laisser stagner durant cinq longues années.

AXE 1 DE L'ACTION CULTURELLE SPÉCIALISÉE

ART CITOYEN DANS L'ESPACE URBAIN

L'investissement de l'espace urbain est un projet qui, à partir de 2014, nous a permis de nous rapprocher du Centre d'Expression et de Créativité Blanc Murmure, actif à Quaregnon depuis 1997. Leur projet « Tomber Volontiers dans le Panneau » a véritablement changé la dynamique culturelle quaregnonnaise. L'installation d'œuvres d'art (partiellement réalisée par des citoyens) le long du RAVel 98C a permis d'amener un nouveau public à considérer son rapport à la culture. Mieux encore : ce projet a marqué le point de départ d'un rapprochement de plusieurs opérateurs du territoire. Le constat était simple : la somme de nos actions et intelligences opérationnelles est bien supérieure à nos actions et intelligences opérationnelles séparées ! Nous avons mené campagne ensemble pour lancer le projet avec une journée d'inauguration qui s'équilibrait en trépied entre arts plastiques, arts vivants et vie associative.

La formule nous a permis de fédérer les énergies du CEC, de la Bibliothèque communale, du Plan de cohésion sociale, de l'asbl Garance,... Les portes d'entrées dans l'événement d'inauguration fin août 2015 étaient nombreuses et ont permis de concerner, impliquer et toucher un large public (plus de 1500 personnes avaient fait le déplacement).

Nous avons immédiatement envisagé de continuer à faire vivre ce kilomètre artistique, avec la perspective d'un événement sous la forme d'une biennale qui serait l'occasion de créer de nouvelles œuvres sur le parcours, et d'y amener d'autres activités dans d'autres domaines artistiques. Le 26 août 2017, a eu lieu la deuxième édition de cette activité, labélisée Ravellywood, puisque la thématique qui reliait les différentes propositions des partenaires était « vélo et cinéma ».

L'investissement de la Maison Culturelle dans l'événement a été important. Outre les moyens humains mis en place (toute l'équipe y a travaillé pendant plusieurs semaines), nous avons conçu un stand de présentation de nos activités, programmé plusieurs projections de films en plein air, loué un écran gonflable de 20m2 avec le dispositif technique de projection, financé deux des trois prix remis aux jeunes artistes dont les œuvres étaient installées pour cette édition. Bout à bout, nous avons investi plus de 5000€ pour soutenir l'événement, sa pertinence et sa visibilité. Plus de 600 personnes ont participé à la journée et la séance de cinéma en plein air programmée à 22h00 a réuni près de 200 personnes.



Nous sommes satisfaits de cette édition qui prépare une activité qui intégrera notre opération « Lumières sur les Pyramides » durant la période 2019-2023. Mais fort du constat que « Ravellywood » a touché un public qui est d'ordinaire étranger aux activités des opérateurs culturels de la commune, nous avons la volonté de faire déborder l'initiative des œuvres d'art dans l'espace urbain hors de ce tracé spécifique.

Notre objectif général sera de ne pas se limiter à un seul point géographique, mais de rayonner sur le territoire, entrer dans le quotidien des habitants afin de modifier leur regard sur leur lieu de vie. D'un point de vue opérationnel, il s'agira de consolider le rapprochement avec nos partenaires du Centre d'Expression et de Créativité, en coproduisant une série de créations plastiques destinées à une monstration dans des espaces a priori insolites.



Cette spécialisation nous permettra d'approfondir et d'amplifier des actions planifiées dans notre service culturel de base ou dans nos opérations culturelles. Plus important encore à nos yeux, la spécialisation permettra de relayer les opérations culturelles tant du point de vue thématique que mobilité (« Trésors des Pyramides noires » et « Mon réseau social »), leur donner une autre ampleur et une pérennité réjouissante.

Enfin, l'idée maîtresse de notre demande de spécialisation est de consolider le rapprochement avec le CEC Blanc Murmure.

En allouant un budget annuel à nos partenariats en arts plastiques, nous pourrions montrer leur travail, leurs résultats, leurs actions à des citoyens qui peut-être ne passeraient jamais nos portes respectives. Une première exposition est prévue entre octobre et novembre 2017, elle se concentrera sur la thématique de la mémoire, explorée durant deux ans au sein des ateliers Blanc Murmure.

La réalité économique des CEC est plus fragile encore que celle des centres culturels. Dès lors, tout en gardant notre indépendance, nous voulons apporter un soutien structurel à ce partenaire en institutionnalisant notre lien sur le long terme.

AXE 2 DE L'ACTION CULTURELLE SPÉCIALISÉE

BANDE DESSINÉE DANS L'ESPACE URBAIN

L'axe complémentaire de cette action culturelle spécialisée, sera de poursuivre sur les murs notre long investissement dans le champ de la bande dessinée.



Entre la Maison Culturelle et la bande dessinée, c'est une longue histoire. Notre première exposition d'envergure s'est tenue en 2006 avec l'auteur français Baru (récompensé par le Grand Prix d'Angoulême en 2010 pour l'ensemble de son oeuvre). Par la suite, nous avons conçu une exposition tous les deux ans avec Jean-Christophe Chauzy, Yan Lindingue (devenu depuis rédacteur en chef de *Fluide Glacial*), Clovis, Sergio Salma, Pierre Bailly & Céline Fraipont (dont la création « Petit Poilu » connaît un succès audiovisuel international) jusqu'à Benoît Feroumont en 2017. Nous nous sommes systématiquement inscrits dans une logique de découverte populaire en invitant pour une rétrospective des auteurs avec une œuvre déjà conséquente. Mais le pivot a eu lieu en 2011, lors de la rétrospective consacrée à Clovis, auteur installé à Quaregnon depuis plus de quarante ans. Puisqu'il considérait son travail comme relativement monolithique, Clovis nous a suggéré de coupler à l'exposition une journée de découverte où nous inviterions une vingtaine d'auteurs à rencontrer le public de notre centre culturel. C'est ainsi qu'ont débuté « Les Rendez-Vous BD à Quaregnon » (RDVBD), un petit festival aux grandes ambitions en terme de diversité artistique. Au fil des éditions, près de cent auteurs sont passés par la Maison Culturelle, représentant une multitude de sensibilités (du récit de reportage à la grande aventure, de l'épopée fantastique à l'autobiographie, nous n'avons négligé aucun genre). Après quatre éditions, le festival s'est étendu à des domaines connexes : livres illustrés et cinéma d'animation. En 2017, nous avons même pu proposer un concert de clôture qui mêlait dessin en direct et musique électronique (Wuman et Benoît Feroumont sur scène).



Pour continuer à améliorer la qualité de la programmation du festival, outre le projet de résidence d'artiste de jeunes talents belges, l'un de nos axes de développement futur est de réaliser des fresques BD dans Quaregnon pour déborder des livres, égayer la ville, changer la vision du quotidien et à nouveau réinterpréter les lieux de vie ou investir les potentiels lieux décrépis.

Cette action spécialisée complémentaire à notre service culturel de base serait une manière de réenchanter l'espace urbain, de lui apporter de la fantaisie en plus des œuvres d'art citoyen coproduites avec Blanc Murmure. C'est également une suite logique des RDVBD, puisque depuis six ans, nous commandons aux dessinateurs invités un dessin représentant Quaregnon. Nous aimerions en réaliser des reproductions géantes en différents points de l'entité, persuadés que les interventions artistiques dans l'espace public nous permettront de concerner un nouveau public. Ce sera également une manière de poursuivre notre soutien aux artistes.

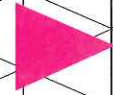
Jusqu'ici, nous n'avons pu concrétiser ce projet, car les coûts de réalisation des fresques étaient trop importants (il faut compter entre 5.000 et 8.000 euros par mur) eut égard à notre budget annuel.



Nous espérons que ces précisions et les deux axes envisagés pour mener à bien notre projet d'action culturelle spécialisée nous permettront de convaincre les instances d'avis du bien fondé de notre démarche qui bénéficiera à l'ensemble des habitants du territoire de Quaregnon.

A terme, ces initiatives pourront nous amener à collaborer avec les deux grands musées de notre région (Mac's et BAM), ainsi que consolider notre position comme pôle d'intérêt pour la bande dessinée en Hainaut.

ANNEXES



► COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE GROUPES POLITIQUES REPRÉSENTÉS PAR LES MEMBRES PUBLICS DES INSTANCES

ANDRÉ Didier, Directeur à l'Académie de Musique de Quaregnon, « Quare non Comédie », domicilié rue de la Mariette n° 84 à 7390 Quaregnon, né à Mons le 8 mai 1960
SECRÉTAIRE ADJOINT (privé)

BARRÉ Jacques, photographe, domicilié rue du Village n° 116 à 7390 Quaregnon, né à Elisabethville (ex-Congo belge) le 14 novembre 1949
REPRÉSENTANT DE LA PROVINCE (public) - Groupe politique représenté : MR

BELGA Marie, Directrice d'école retraitée, Femmes Prévoyantes Socialistes de Quaregnon, domiciliée rue de l'Egalité n° 17 à 7390 Quaregnon, née à Enna (Italie) le 26 juillet 1951 (privé)

CAUCHIES Jean-Marie, enseignant, asbl Ecole Notre Dame de Quaregnon, domicilié rue de la Station n° 173 à 7390 Quaregnon, né à Quaregnon le 29 novembre 1951 (privé)

D'ANGELO Claudette, Vendeuse, Théâtre Christian Carlens A.S.B.L., domiciliée rue du Grand Marais n° 119 à 7011 Ghlin, née à Wasmes le 23 novembre 1954 (privé);

DELCUBONDE Julienne, retraitée, Fédération des Agents Honoraires de la Province, domiciliée rue des Panneries n° 81 à 7332 Sirault, née à Baudour le 15 mars 1950 (privé)

DI GIACOMO Nicolas, Docteur en Médecine, Club Oenologique, domicilié rue du Danube n° 2 à 7390 Quaregnon, né à Jemappes le 31 octobre 1957 (privé)

DUCOBU Françoise, aidante indépendante, «Attitude Plus», domiciliée rue du peuple n° 85 à 7333 Tertre, née à Saint-Ghislain le 28 juin 1951 (privé)

DUFRANNE Benoît, Docteur en médecine, Groupe Vocal Chantecité, domicilié rue de Dour n° 484 à 7300 Boussu, né à Braine le Comte le 5 mai 1949 (privé)

DUPLOUY Nadine, Retraitée, Echevine honoraire, domiciliée Chemin du Paradis n° 9 à 7390 Quaregnon, née à Quaregnon le 20 octobre 1944
SECRÉTAIRE (public) - Groupe politique représenté : PS

EL MAAZA Rakiya, Employée, A.S.B.L ARABESQUE, domiciliée rue Ferrer n° 27 à 7390 Wasmuël, née à Mons, le 22 mars 1975 (privé)

FOURNEAU Pierre, Secrétaire communal retraité, P.A.C., domicilié rue à Charrettes n°61 à 7390 Quaregnon, né à Boussu le 5 février 1952 (privé)

FRANÇOIS Rosée, retraitée, La Troupe Théâtrale Patoisante «Les Comédiens Borains», domiciliée rue Paul Pastur n° 174 à 7390 Quaregnon, née à Quaregnon le 3 mars 1936 (privé)

HARMEGNIES Olivier, Echevin, domicilié rue L. Piérard n° 52 à 7390 Quaregnon, né à Boussu le 27 juin 1967
TRÉSORIER (public) -Groupe politique représenté : PS

HISMANS Blaise, Echevin, domicilié rue Joseph Wauters n° 124 à 7390 Quaregnon, né à Mons le 27 février 1963 (public)
Groupe politique représenté : PS

HOYOIS Geoffrey, employé, Les Amis du Jumelage, domicilié Chemin du Bon Dieu n° 246 à 7390 Quaregnon, né à Mons le 3 octobre 1974 (privé)

HUART Martine, conseillère provinciale, domiciliée rue de la Perche n° 91 à 7340 Colfontaine, née à La Bouverie le 2 octobre 1953
REPRÉSENTANTE DE LA PROVINCE (public) - Groupe politique représenté : PS

LAPAGLIA Michel, Commerçant, «Lionel et les Autres», domicilié rue du Peuple n° 85 à 7333 Tertre, né à Elouges le 9 août 1949 (privé)

LARDINOIS Guy, Sous-Directeur f.fonction à l'Académie de Musique, Quare-non-Orchestra, domicilié rue Delbory n° 96 à 7334 Saint-Ghislain, né à Elisabethville (ex-Congo belge) le 7 mai 1955 (privé)

LEGRAND Marie-Paule, Retraitée, Vie Féminine,
domiciliée rue du Trannoy n° 74 à 7390 Quaregnon, née à Pâturages le 6 octobre 1942 (privé)

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre,
domicilié place Nicolas Jenart n° 19 à 7390 Quaregnon, né à Baudour le 28 juin 1959
PREMIER VICE-PRÉSIDENT (public) - Groupe politique représenté : PS

LIBERT Marie-Paule, Retraitée, Royale Philharmonie de Quaregnon,
domiciliée rue Sainte Caroline n° 51 à 7390 Quaregnon, née à Mons le 13 juillet 1942 (privé)

LOTH Muriel, ASBL Blanc Murmure,
domiciliée rue de la Boule, 36 à 7390 Quaregnon (privé)

MEERBERGEN Allison, Animatrice-coordonnatrice, Maison des Jeunes Alfred Bonjean,
domiciliée rue des Représentants n° 53 à 7012 Jemappes, née à Uccle le 28 juillet 1986 (privé)

MILLITARI Elena, Conseillère Communale,
domiciliée rue Adelson Castiaux, 226 à 7390 Quaregnon, née à Boussu le 19 mai 1980
DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE (public) - Groupe politique représenté : PS

MONTYNE Carine, La Maison Ouvrière ASBL,
domiciliée rue Jules Destrée, 272 à 7390 Quaregnon (privé)

PILETTTE Anne-Marie, enseignante retraitée, Club Seniors de Quaregnon,
domiciliée rue Camille Huysmans n° 89 à 7390 Quaregnon, née à Jemappes le 19 août 1945 (privé)

ROLAND Etienne, Directeur d'Ecole, M.P.P.E.,
domicilié rue Jean Jaurès n° 193 à 7390 Quaregnon, né à Mons le 24 mai 1962 (privé)

ROLAND Jean-Pierre, échevin honoraire,
domicilié Place de la Charte n° 10/5 à 7390 Quaregnon, né à Quaregnon, le 14 janvier 1942,
PRÉSIDENT (public) - Groupe politique représenté : PS

ROLAND Monique, Retraitée, Echevine honoraire, Infor-Famille,
domiciliée rue Adelson Castiaux n° 340 à 7390 Quaregnon, née à Quaregnon le 5 décembre 1938 (privé)

RUIDANT Micheline, Femmes Prévoyantes Socialistes de Wasmuël,
domiciliée Place Brouez, n° 4 à 7390 Wasmuël (privé)

THOMAS Willy, Pharmacien retraité, « Comité d'animation du quartier de la gare de Quaregnon », domicilié
rue E. Anseele n° 14 à 7390 Quaregnon, né à Quaregnon le 10 août 1942
TRÉSORIER ADJOINT (privé)

TORREKENS Benjamin, directeur d'une maison de repos, Les Amis de la Laïcité
domicilié Culot Vanderkel, n° 4 à 7050 Jurbise, né à Mons, le 21 octobre 1977 (privé)

VILLAIN Benoît, Les Compagnons de la Tour,
domicilié Avenue Frères Orban, 10/10 à 7000 Mons (privé)

VOLANT Daniel, Enseignant retraité, Atelier Théâtral « Les Trois Coups »,
domicilié Place de la Charte n° 2 à 7390 Quaregnon, né à Hornu le 19 décembre 1954 (privé)

WATTIEZ Françoise, Conseillère Communale,
domiciliée rue de l'Abbé, 172 à 7390 Quaregnon, née à Jemappes, le 9 février 1953 (public)
Groupe politique représenté : MR

WAUQUIEZ Guy, Echevin honoraire,
domicilié allée Maïeur Bonjean n° 1 à 7390 Quaregnon, né à Quaregnon le 26 juin 1944 (public)
Groupe politique représenté : PS

WUYTS Yves, Directeur d'Ecole retraité, Association de Chant Choral,
domicilié rue L. Blanqui n° 92 à 7390 Quaregnon, né à Mons le 17 juillet 1943,
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ (privé)

PROJET DE CONVENTION

SIGNATURE PRÉVUE LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 26/09/2017

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL CONTRACTUEL SUR LA BASE DE L'ARTICLE 144 BIS DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE

Entre :

La Commune de Quaregnon, ci-après dénommée l'employeur, dont le siège est situé à 7390 Quaregnon, Grand-Place, 1 représentée par M. Jean-Pierre Lepine, Bourgmestre et par Mme Michela Mura, Directrice générale agissant en vertu d'une délibération du Conseil communal du [... sept. 2017 date du conseil octroyant une subvention à la MC sous forme de mise à disposition de LF].

L'association sans but lucratif Maison Culturelle de Quaregnon, ci-après dénommée l'utilisateur, dont le siège est situé à 7390 Quaregnon, Grand-Place, 1, représentée par M. Jean-Pierre Roland, Président du Conseil d'administration.

Et

Monsieur Laurent Faure, ouvrier communal contractuel mis à disposition, ci-après dénommé le travailleur.

Il est convenu et accepté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISE À DISPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article 144 bis de la Nouvelle Loi Communale, la Commune, pour la défense des intérêts communaux, met à disposition de l'utilisateur M. Laurent FAURE, travailleur engagé par elle dans les liens d'un contrat de travail.

Cette mise à disposition prend cours le [...2019 ? pour une durée de ? ans ; cf. durée du prochain contrat-programme ?] et permettra à la Commune d'enjoindre à un de ses agents d'exécuter des prestations de travail auprès du Centre culturel local dans l'optique de rencontrer les exigences du service public et la poursuite de l'intérêt général au niveau local.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA MISSION

Le travailleur est mis à la disposition de l'utilisateur en vue d'assurer les tâches suivantes :

Petits aménagements et réparations courantes des bâtiments et locaux appartenant à l'administration communale et exploités de manière prioritaire ou exclusive par la Maison culturelle de Quaregnon sous la supervision du service technique communal ;

Entretien usuel et maintenance élémentaire des installations occupés par le Centre culturel (bâtiment, locaux et abords extérieurs) ;

Transport et montage de matériel ;

Préparation et mise en œuvre des dispositifs et équipements techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement (matériel scénique, son, lumières, décors...).

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION

La mise à disposition du travailleur est organisée suivant les conditions ci-après :

Le travailleur conserve sa qualité d'agent contractuel au sein de la Commune pendant toute la durée de la mise à disposition et demeure soumis aux dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la Commune, en ce compris le règlement de travail et le régime pécuniaire des agents non nommés.

Le travailleur sera soumis à un régime de travail conforme au contrat de travail conclu entre lui et l'employeur, soit 38 heures par semaine.

Le travailleur effectuera ses prestations au sein des bâtiments de l'utilisateur.

L'octroi des congés s'opérera selon les nécessités de l'utilisateur, mais en fonction du régime des congés en vigueur au sein de la Commune.

L'utilisateur est tenu d'avertir le service du personnel de la Commune de toute absence, justifiée ou non de la personne mise à disposition, et ce dès sa survenance.

Le contrôle éventuel des absences pour maladie sera effectué par les soins et aux frais de la Commune. En cas d'accident du travail ou sur le chemin du travail, l'utilisateur fera parvenir sans délai à l'employeur la relation circonstanciée de l'accident.

La Commune continue à gérer la situation administrative de l'agent.

ARTICLE 5 : RÉMUNÉRATION

La mise à disposition de la personne dans le cadre de la présente convention est effectuée à titre gratuit. Le travailleur sera rémunéré par la Commune (employeur), conformément aux dispositions du contrat de travail conclu entre eux et/ou du régime des agents non nommés.

Le travailleur ne bénéficiera d'aucun avantage pécuniaire à charge de la Commune à l'occasion de la mise à disposition.

Cette mise à disposition est considérée comme une « subvention » au sens de la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi de certaines subventions telle qu'intégrée à la législation wallonne (articles L3331-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).

Cette subvention doit être formalisée par une délibération du conseil communal.

ARTICLE 6 : INTERDICTION DE LA MISE À DISPOSITION EN CASCADE

La mise à disposition en cascade étant strictement interdite par la loi, l'utilisateur s'engage à ne jamais mettre à disposition de quel qu'autre structure que ce soit et quelque raison que ce soit le travailleur mis à disposition dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 7 : COLLABORATION ENTRE LES PARTIES

Pour le bien de chacune des parties et pour la réussite de la mission, une étroite collaboration sera mise sur pied entre l'employeur, l'utilisateur et le travailleur mis à disposition.

Les parties se tiendront mutuellement informées de la bonne exécution des mesures prévues par la présente convention et des problèmes rencontrés.

Si l'utilisateur constate une faute grave dans le chef de la personne mise à disposition, il est tenu d'en avertir la Commune dans les 24 heures qui suivent la faute.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

L'utilisateur est responsable, pendant la durée de la mise à disposition, des dispositions de la législation en matière de réglementation et de protection du travail applicables au lieu de travail. Il s'agit des dispositions qui ont trait à la durée de travail, aux jours fériés, au repos du dimanche, au travail des femmes, au travail des jeunes, au travail de nuit, aux règlements de travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs ainsi qu'à la salubrité du travail et des lieux de travail.

Fait à Quaregnon, en trois exemplaires, dont chaque partie reconnaît avoir reçu un original, le [date à fixer avant la séance du conseil de sept 2017 ?].

Pour l'employeur :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Michela MURA.

M. Jean-Pierre LEPINE.

Pour l'utilisateur :

Le président du Conseil d'administration de l'asbl Maison Culturelle de Quaregnon :

M. Jean-Pierre ROLAND.

Le travailleur :

M. Laurent FAURE.



En séance du 29 juin 2017

PRESENTS : Messieurs, Mesdames,

*Le Président : Jean-Pierre LEPINE, Bourgmestre;
Les Echevins : Blaise HISMANS, Olivier HARMEGNIES, Véronique BONJEAN, Damien JENART;
Le Président du CPAS : Alain TORREKENS;
Les Conseillers : Christelle DEMOUSTIEZ, Sébastien JURA, Salvatore LIGAS, Elena MILLITARI, Françoise WATTIEZ, Vincent FLAMENT, Franco SEMINARA, Cengiz TASKIN, Antonietta CARLUCCI, Salvatore CIMINO, Jacques CHAMELOT, Nathalie SCHUMACHER, Olivier DUEZ, Joferson LAHOUSSE, Alessia BELLIO, Lucie COSTA, Laura PANUNZIO, Maria-Anna DI MARCO, Noria SETILA;
La Secrétaire: Michela MURA, Directrice générale.*

OBJET : Point n°2 – MAISON CULTURELLE - DOSSIER DE RECONNAISSANCE 2019-2023 - FINANCEMENT PART COMMUNALE- DÉCISION DE PRINCIPE

Le Conseil communal, siégeant en séance publique,

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels;

Considérant que le Décret consacre la possibilité d'identifier des Centres culturels de référence en Fédération Wallonie Bruxelles ;

Considérant qu'en son article 11, le Décret instaure l'action culturelle intensifiée (ACI) ;

Considérant que l'intensification de l'action culturelle générale constitue un soutien aux actions des Centres Culturels Locaux qui expriment la volonté d'en faire partie, à travers, notamment :

- d'une aide technique (prêt de matériel, aide au montage et démontage de spectacles, conseils techniques, etc.) ;
- d'une répartition de subventions Art et Vie (FWB et Province) pour la diffusion de spectacles en tout public et en scolaire ;
- d'un relais promotionnel via les outils de communication du CCRD (Pas de Conduite, Communiqué de presse, site web, etc.) et coordination de promotion spécifique régionale (Brochure scolaire, Terre Ferme, etc.)
- d'un partage d'expériences et d'expertise (aide comptable, informatique, graphique, conseils en termes de programmation, débriefings des festivals de diffusion, accompagnement dans la mise en œuvre du nouveau décret, etc.) ;

Considérant que la mission intensifiée constitue un renforcement non négligeable de l'action des Centres Culturels Locaux permettant l'accès du plus grand nombre à la culture ;

Considérant que la demande de reconnaissance 2019-2023 de la Maison Culturelle de Quaregnon se doit de respecter le principe de parité de financement entre Commune d'implantation et Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant que la Maison culturelle de Quaregnon, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, va

déposer un Contrat Programme intégrant une Action Culturelle Intensifiée, en vue de sa reconnaissance et du subventionnement y afférent ;

Considérant que le financement annuel de la Maison culturelle de Quaregnon de minimum 105.751,83 euros en 2019 (soit l'équivalent de ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles apportera au budget du centre culturel) avec une évolution graduelle de 20% au fil de la période 2019-2023 pour arriver à un apport de la FWB de 126.902,196€ en 2023 ne modifiera pas le montant actuel du subside grâce à la valorisation des apports en industrie (mise à disposition de personnel, matériel et bâtiment).

Attendu que, s'agissant d'un projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire inférieure à 22.000 euros, Madame la Directrice financière, dûment informée de ce projet de décision, n'a pas souhaité appeler le dossier en vue de remettre un avis de légalité (article L1124-40, §1, al. 1er, 4 du C.D.L.D.);

Sur proposition du Collège ;

DECIDE:

A l'unanimité des suffrages;

D'émettre un accord de principe sur le financement annuel de la Maison culturelle de Quaregnon (apport en espèces et en industrie - mise à disposition de personnel, matériel et bâtiment) de minimum 105.751,83 euros en 2019 (soit l'équivalent de ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles apportera au budget du centre culturel) avec une évolution graduelle de 20% au fil de la période 2019-2023 pour arriver à un apport de la FWB de 126.902,196€ en 2023.

Cet accord portera sur la durée du contrat-programme 2019-2023.

D'envoyer la présente délibération au centre culturel local.

La Secrétaire,



Michela MURA.

PAR LE CONSEIL :



Le Président,



Jean-Pierre LEPINE.

Trajectoire Budgetaire 2019 2023

Maison Culturelle de Quaregnon

Budget	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
PRODUITS					
A.1 Recettes	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €
Billetterie	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Bar	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Stages	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Autres recettes	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
A.2 Subsidies	422 659 €	433 470 €	440 079 €	446 715 €	453 380,09 €
Cotisation des membres	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
CF Fonctionnement	105 751,83 €	114 211,98 €	118 442,05 €	122 672,12 €	126 902,20 €
CF Non Marchand	65 000,00 €	65 325 €	65 652 €	65 980 €	66 310 €
RW APE	94 903,45 €	95 378,47 €	95 855,36 €	96 334,64 €	96 816,21 €
Adm. Communale Quaregnon	98 391,65 €	98 883,60 €	99 378,03 €	99 874,91 €	100 374,29 €
ACQ (Frais bâtiment MCQ)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Province de Hainaut	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
ACQ Salaires pris en charge mise à dispo)	52 961,84 €	54 021,08 €	55 101,51 €	56 203,53 €	57 327,61 €
TOTAL	440 159 €	450 970 €	457 579 €	464 215 €	470 880,09 €
CHARGES					
B.1 Charges d'exploitation					
Rémunérations, charges sociales et pensions (MCQ)	223 888,75 €	225 008,20 €	226 133,23 €	227 263,90 €	228 400,22 €
Salaires (ACQ)	52 961,84 €	54 021,08 €	55 101,51 €	56 203,53 €	57 327,61 €
Carburant et entretiens véhicules	2 000 €	2 020 €	2 040,20 €	2 060,60 €	2 081,20 €
Taxes circulation	1 000 €	1 010 €	1 020,10 €	1 030,30 €	1 040,60 €
Assurances	2 086,12 €	2 106,98 €	2 128,05 €	2 149,33 €	2 170,82 €
Téléphone	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Photocopie	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Cotisations diverses	620 €	626,20 €	632,50 €	638,78 €	645,17 €
Communication et image	10 000 €	10 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Frais postaux	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Frais bar et cafétaria	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Service culturel de base (sauf festivals et expositions)	60 000 €	60 000 €	65 000 €	65 000 €	70 000 €
Action culturelle spécialisée arts plastiques	5 000 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €
Opération Lumières sur les Pyramides	5 000 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €
Opération Mon réseau social	10 000 €	10 000 €	5 000 €		
Festival Piano		15 000 €		15 000 €	
Les Rendez-Vous BD	10 000 €		12 000 €		12 000 €
Expositions	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Partenariats	2 000 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Maison des Associations	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Investissement matériel divers	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Charges financières	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Autres frais généraux (y compris amortissements)	11 504,51 €	10 882,93 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	439 161,22 €	450 775,39 €	457 155,59 €	462 446,44 €	471 785,62 €
Sous total de l'année (Produits - charges)	997,55 €	194,74 €	422,98 €	1 768,64 €	-885,53 €
Dotations aux réserves, provisions et fonds affectés	997,55 €	194,74 €	422,98 €	1 768,64 €	-885,53 €
Bénéfice / perte à reporter					
	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023